# DÉPARTEMENT **DU NORD**

# ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

## **COMMUNE DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION 18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

**Présents** 27

Votants 29

OBJET:

**08. VOTE D'UNE** SUBVENTION **EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE** L'ASSOCIATION SELF-DÉFENSE.

## **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES** DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/12/2020 Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID: 059-215904004-20201 L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à d

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - Mme BILLIAU Marie-Françoise - M. LAPIERRE Julien - Mme BOUVET Margaret - M. MOUILLE Julien - Mme QUIQUE Corinne - M. VERMEESCH Olivier - Mme BLANQUART Marine - M. COUSYN Sébastien - Mme CARLIER Nathalie - M. DECREUS Christophe - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - Mme CAPPELLE Christiane - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine - M. LORIDAN Bernard - Mme PETITPRET Sabine - M. TIMLELT Frédéric - Mme DI PENTA Anna - Mme DELANSAY Sylvie - M. BEZILLE Marc - Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES: M. BAUDRY José - M. SERE Soarey Idriss donnant procurations respectives à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - M. LAPIERRE Julien.

# **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 610 € au profit de l'association Self-Défense, pour procéder à l'acquisition de matériels.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

#### Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.